



Association spécialisée en maîtrise de l'énergie & énergies renouvelables

11ter avenue Lepic – 34 070 Montpellier – 04 67 13 80 90

contact@gefosat.org - www.gefosat.org

Siret 316 238 740 000 70 / APE 9499 Z

F.A.T.M.E.E

Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie

Bilan final au 31/12/2019

Caisse d'Allocations Familiales de Montpellier

Montpellier Méditerranée Métropole

Conseil Départemental de l'Hérault



Montpellier
Méditerranée
Métropole



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
A. Organisme	3
B. Actions d'accompagnement	4
B.1 Analyse du public accompagné	4
B.2 Points forts et limites de l'accompagnement mené	6
B.3 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée	7
C. Partenariat	9
D. Projet et perspectives	10

A. Organisme

L'association GEFOSAT, créée en 1978, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les petites entreprises dans la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Avec une expérience de plus de 20 ans dans la lutte contre la précarité énergétique, GEFOSAT propose des formations à destination du personnel des collectivités publiques, afin de mieux cerner les enjeux et faciliter le repérage des ménages en difficulté. GEFOSAT est également conventionné pour mobiliser de nombreuses subventions (aide CARSAT, programme Habiter Mieux de l'ANAH, subvention SOS Taudis de la Fondation Abbé Pierre, microcrédit du Crédit Coopératif).

C'est en 2002 que le GEFOSAT crée le Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE) afin d'expérimenter des réponses innovantes aux problèmes de logement rencontrés par le public de l'Agence de la Solidarité de Pignan-Mèze. Aider à l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien des ménages et diminuer leurs charges d'eau et d'énergie, telle était l'ambition commune de l'association GEFOSAT, porteuse du projet, et de ses partenaires.

En 2019, le FATMEE animé par le GEFOSAT couvre le territoire de la Métropole de Montpellier (MDS du Montpelliérain) et une partie du département de l'Hérault (MDS Cœur d'Hérault – Pic St Loup, MDS Petite Camargue, MDS Etang de Thau). Chaque territoire a décidé d'un volume d'activités, estimé en nombre de visites diagnostic thermique. Chaque thermicien.ne du GEFOSAT a en charge un ou plusieurs territoires pour l'organisation des comités techniques, la réalisation des visites, le lien avec les travailleurs sociaux, avec les artisans, voire avec les bailleurs lors de situations non conflictuelles.

MDS Etang de Thau (SDS Mèze-Gigean, Frontignan, Sète centre-ville, Ile de Thau) : Laura Gazaix

MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Lodève, Gignac, Clermont) : Laurent Lebot

MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Ganges, St-Mathieu) : Amande Bérato

MDS Petite Camargue (SDS Lunel centre-ville, Lunel sud, Mauguio) : Laura Gazaix

MDS Montpelliérain (SDS Lattes, Jacou-Castries, Pignan + 8 SDS à Montpellier) : Amande Bérato

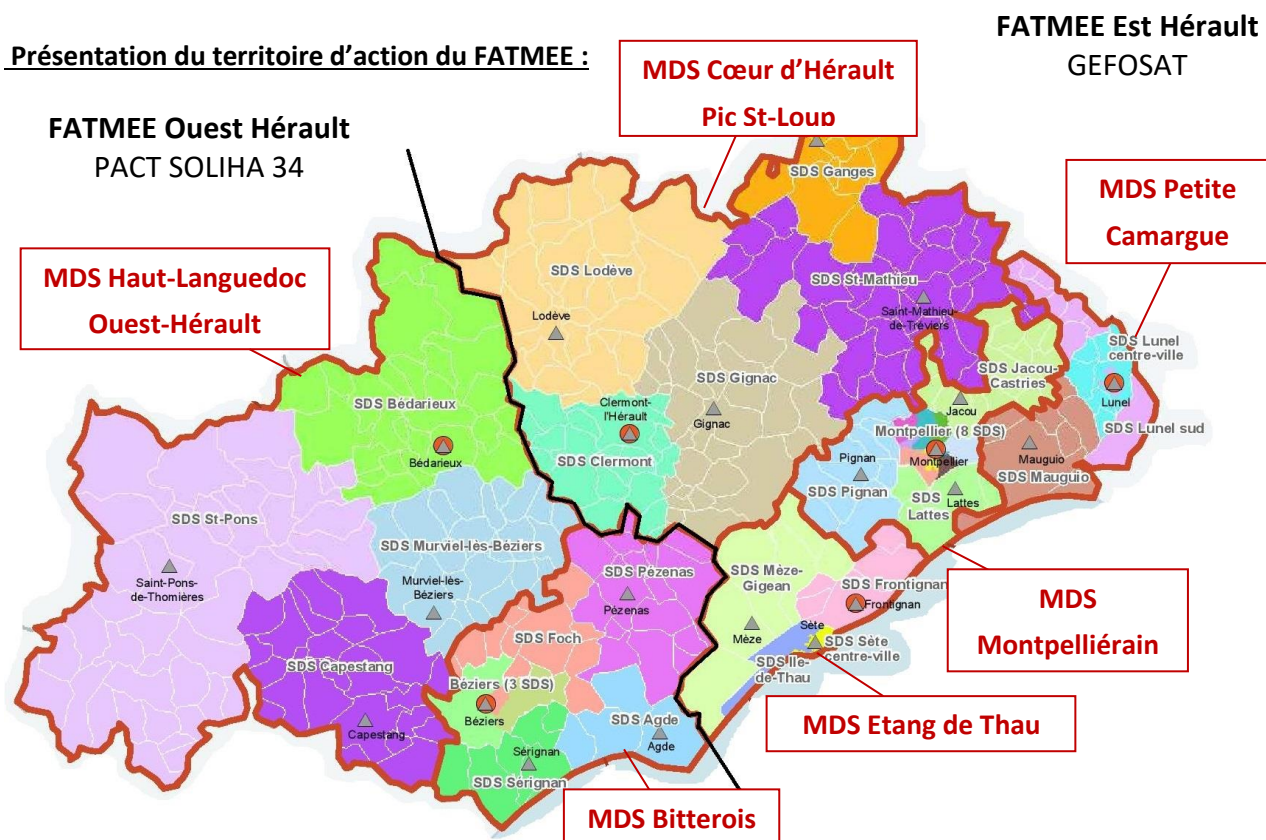
Amande Bérato assure l'animation générale du dispositif ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels, sous la responsabilité de Sandrine Buresi, la directrice de GEFOSAT.

Chaque thermicien réalise sur son/ses secteur(s) les plans de financements, l'élaboration des bilans et les mises en paiement. Janette Benouahab est en charge du volet administratif et financier : suivi des paiements, des conventions, tableaux de suivi des factures d'artisans.

B. Actions d'accompagnement

B.1 Analyse du public accompagné

Présentation du territoire d'action du FATMEE :

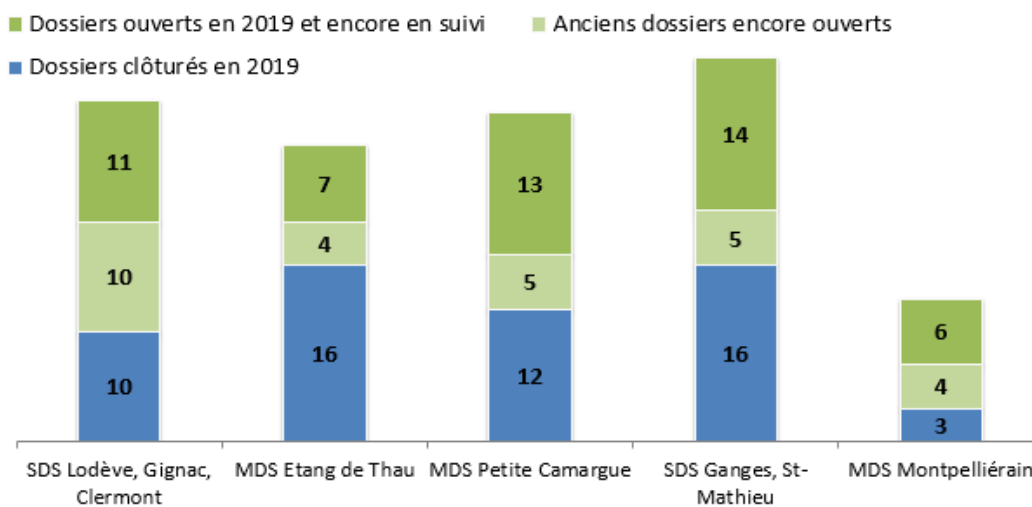


Répartition territoriale des situations suivies en 2019

En 2019, le FATMEE a intégré 64 nouvelles situations. Avec les 72 dossiers ouverts avant 2019 et encore en suivi, c'est 136 ménages qui ont été accompagnés pendant l'année.

Au cours de l'année, 54 situations ont été clôturées, il reste donc 82 ménages en suivi en fin d'année.

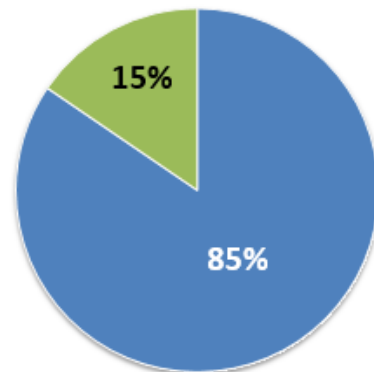
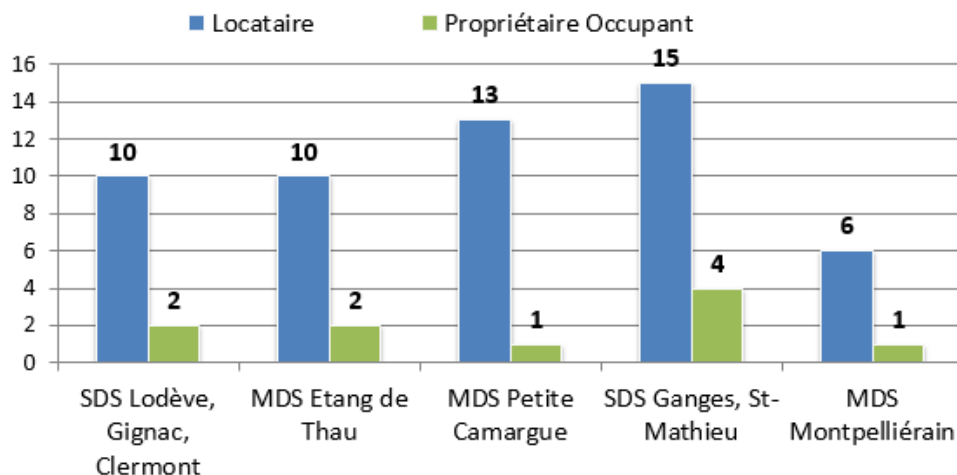
Répartition géographique des 136 ménages suivis en 2019



Les ménages sont orientés soit par les travailleurs sociaux du Département, soit par ceux des CCAS partenaires.

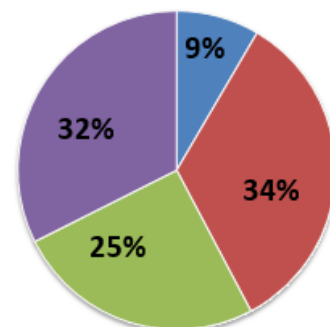
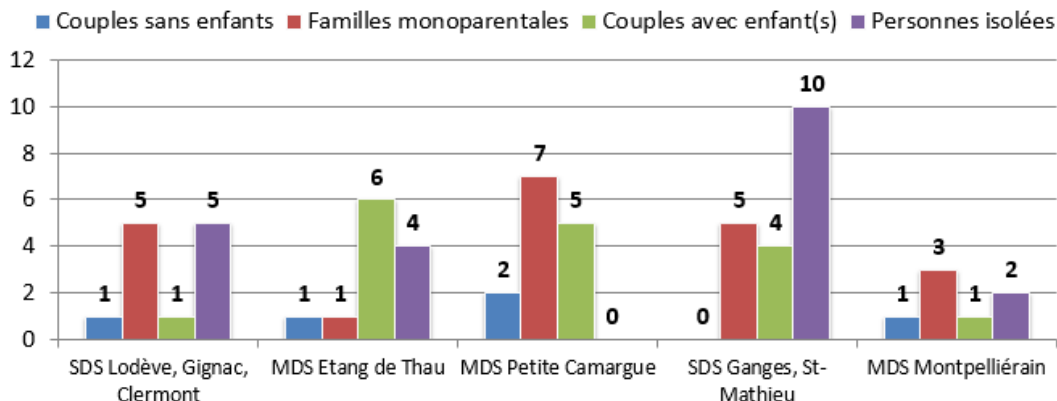
Statut d'occupation des ménages entrés dans le dispositif en 2019 :

85% des ménages entrés dans le dispositif en 2019 sont des locataires.

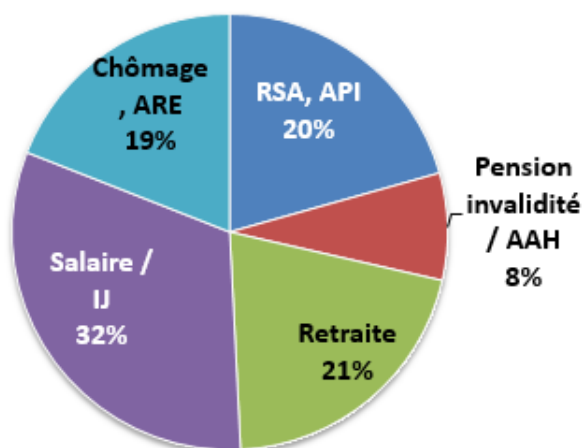


Composition familiale des ménages entrés dans le dispositif en 2019 :

En 2019, sur les 64 nouvelles situations, 59 % des ménages sont des familles avec enfants (soit des couples, soit des familles monoparentales). 32% des ménages sont des personnes isolées.



Ressources principales des ménages entrés dans le dispositif en 2019 :



Sur les 64 dossiers ouverts en 2019 : 47 % des ménages bénéficient de minimas sociaux ou revenus de remplacement (RSA, ARE ou Pension d'invalidité/AAH), 21 % sont retraités, 32 % sont salariés.

Enveloppe travaux FATMEE dépensée pour les ménages entrés dans le dispositif en 2019 :

Tous les ans, une enveloppe financière est allouée au dispositif FATMEE pour financer la distribution de petits matériels économes en énergie et en eau ainsi que les subventions accordées aux locataires et/ou propriétaires.

En 2019, cette enveloppe est de 22 664 €.

Elle a été utilisée de la façon suivante :

- 1 131,51 € de petits matériels,
- 3 977,71 € de subvention pour travaux.

Le reste de cette enveloppe (soit 17 554,78 €) pourra être dépensé pendant l'année 2020 pour des subventions aux travaux pour les locataires et/ou les propriétaires tant que leur dossier reste ouvert. Il y a toujours un décalage entre l'entrée d'une situation dans le dispositif et la réalisation de travaux (et donc la demande de subvention) ; c'est pourquoi cette enveloppe est conservée une année supplémentaire.

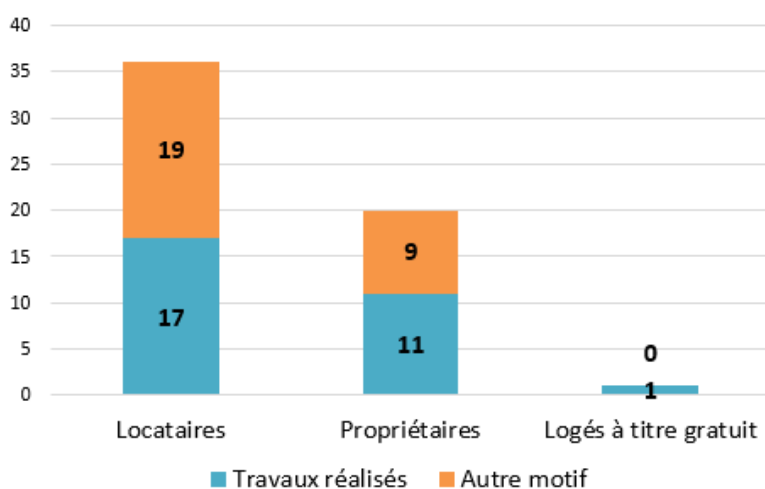
B.2 Points forts et limites de l'accompagnement mené

Actions	Points forts	Limites
Dispositif partenarial avec validation des entrées et des orientations par un comité technique	Les comités techniques réguliers permettent d'échanger sur les situations en suivi, de réunir diverses compétences (juridiques, sociales et techniques) pour trouver la solution la plus adaptée au ménage accompagné	Ne se substitue pas à l'implication minimale demandée au ménage
Distribution de petit matériel économe en énergie et en eau	Cela permet de faire rapidement baisser les consommations d'énergie et d'eau	Ne remplace pas la réalisation de travaux de plus grande ampleur
Financement de travaux d'urgence	La mobilisation de l'enveloppe travaux permet de remettre rapidement en fonctionnement un système de production d'énergie ou de faire de petites réparations locatives	Améliore le confort des occupants mais ne permet pas toujours de diminuer fortement les consommations d'eau et d'énergie
Financement de diagnostics complémentaires	Permet la mobilisation de compétences complémentaires (ex : pour appuyer le rapport thermique, un diagnostic peut être demandé à un prestataire extérieur : diagnostic électrique ou d'un système de production)	Ne constitue qu'une étape dans la démarche d'accompagnement
Réalisation d'un diagnostic technique du logement	Ce rapport apporte un diagnostic thermique complet et synthétique du logement avec un état des lieux, des propositions pour réaliser les premiers travaux simples puis des préconisations pour améliorer la performance de l'isolation et des équipements, avec les	Caractère non opposable du rapport.

	aides financières existantes	
Accompagnement technique renforcé pour la réalisation de travaux	En complément du diagnostic un plan de financement détaillé est proposé ainsi qu'un appui pour la réalisation des devis auprès d'artisans locaux	Caractère non obligatoire des travaux d'amélioration thermique.
Financement de travaux à la charge du propriétaire	Lorsque le propriétaire suit les préconisations du rapport technique, le comité technique peut accorder une subvention exceptionnelle allant jusqu'à 1 500 € pour un propriétaire bailleur et 2 600 € pour un propriétaire occupant	Incitation pas toujours suffisante pour la réalisation de travaux. Le FATMEE ne peut plus servir de caisse d'avance depuis 2016, ce qui fait peser l'avance de trésorerie sur les ménages précaires ou sur les artisans.
Lien avec le bailleur	Après envoi du diagnostic par l'occupant, le propriétaire est contacté pour bien lui présenter la démarche et le caractère non coercitif du dispositif	Le rapport de visite est parfois considéré comme intrusif par le bailleur
Présentation du dispositif en réunion de travailleurs sociaux	Régulièrement, les responsables de secteur viennent en réunion de services ou auprès de nouveaux partenaires (CCAS, CIAS) pour présenter le dispositif et les orientations possibles	Chronophage et non pris en compte dans le financement au dossier actuel

B.3 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée

Sur les 57 situations clôturées en 2019, 29 ont bénéficié de travaux soit 51 % de dossiers clôturés pour travaux réalisés. 47 % des locataires ont bénéficié de travaux (17 situations sur 36) et 55 % des propriétaires occupants (11 situations sur 20).



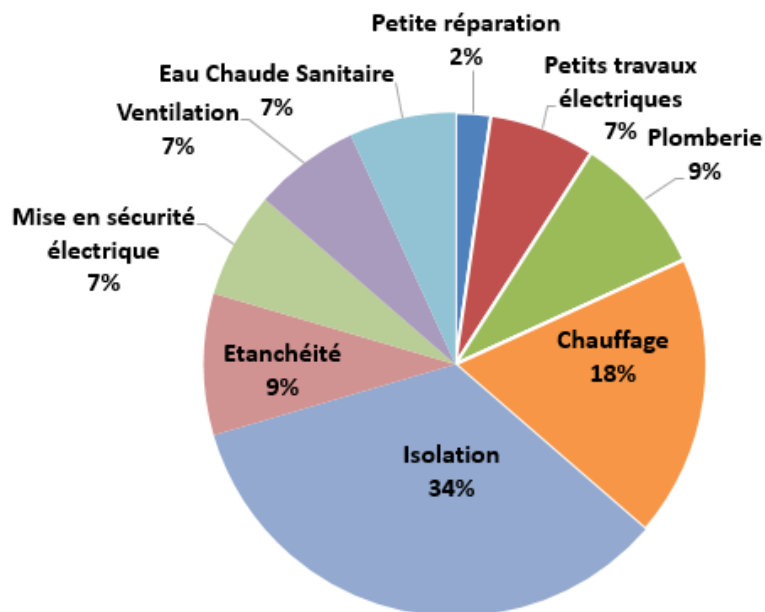
La raison principale de la non réalisation de travaux est l'abandon du ménage, souvent parce que sa situation personnelle a évolué et qu'il n'est plus dans la dynamique de réaliser des travaux.

Types de travaux réalisés liés à la précarité énergétique :

Sur les 29 situations clôturées pour travaux réalisés, 24 situations ont bénéficié de travaux liés à la précarité énergétique.

Sur ces 24 chantiers, 43 % portent sur l'amélioration de l'enveloppe du bâti (34 % d'isolation et 9 % d'étanchéité).

Ensuite, ce sont les appareils de production qui sont remplacés ou réparés (18 % sur le chauffage et 7 % sur l'eau chaude sanitaire).



Economies réalisées pour les 57 situations clôturées en 2019 :

Du petit matériel économe est remis gratuitement aux ménages entrant dans le dispositif FATMEE : lampes LED, économiseurs d'eau, douchettes économes, ainsi que certains instruments permettant de mieux gérer ses consommations : thermomètres, programmeurs, réglettes multiprises à interrupteur.

Voici le potentiel d'économies :

	TOTAL	En moyenne par foyer
Economies d'énergies estimées	92 717 kWh	1 627 kWh
Economies d'eau estimées	433 m ³	8 m ³
Economies financières estimées	11 087 €	195 €

Si nous ne regardons que les situations clôturées pour travaux réalisés, l'économie financière estimée par foyer est de 231 €.

Montant des travaux engagés et dépenses de l'enveloppe travaux FATMEE :

En 2019, 57 situations ont été clôturées dont 29 pour travaux réalisés.

Ces 29 situations ont généré 123 257 € de travaux pour les entreprises du département de l'Hérault et des départements limitrophes. Pour la réalisation de ces travaux, 16 813 € de l'enveloppe travaux du FATMEE ont été dépensés : pour 1 € FATMEE dépensé, c'est 7 € de travaux réalisés.

Action décence :

Fin 2018, l'association GEFOSAT a été habilitée pour saisir l'action décence de la CAF en direct, sans avoir à réorienter vers l'opérateur désigné. Seuls les bénéficiaires du FATMEE peuvent être accompagnés le cas

échéant, dans le prolongement de l'action amiable initialement proposée au bailleur et en cas d'échec de celle-ci.

A ce jour, 3 situations ont été orientées vers cette action. Pour 2 d'entre elles, les travaux sont en cours et l'opérateur est en lien avec le propriétaire ; il ne manque plus que la mise en conformité électrique pour que ces logements sortent de l'indécence. Pour la dernière, un avis a été demandé à l'Agence Régionale de Santé qui a conclu à une insalubrité remédiable.

C. Partenariat

Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS...)	Points positifs	Difficultés
Associations de défense de locataires : Léo Lagrange, Maison du Logement, CLCV	La présence d'un.e juriste en comité technique est indispensable pour faire valoir au mieux les droits et devoirs des locataires/propriétaires.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Opérateurs habitat : URBANIS, Compagnons Bâisseurs, Soliha, Association Trait d'Union	Pour une bonne cohérence des actions sur le territoire, la présence des partenaires « habitat » en comité technique nous permet d'orienter au mieux les situations présentées.	Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires
Département de l'Hérault : travailleurs sociaux des MDS et MDA	Les travailleurs sociaux des MDS et MDA sont les principaux référents des situations accompagnées. Leur suivi social, complémentaire à l'accompagnement technique est indispensable pour aboutir à la réalisation de travaux.	Le nombre de situations orientées dépend fortement de la disponibilité des travailleurs sociaux, dont l'important turn-over est un frein à la notoriété du dispositif.
Collectivités locales : travailleurs sociaux des CCAS et CIAS	Quelques situations sont orientées par les travailleurs sociaux des CCAS et CIAS des territoires. Là aussi leur suivi social est indispensable.	Demande un certain volontarisme de la part des travailleurs sociaux ; les collectivités ne finançant pas le dispositif, le FATMEE n'est pas forcément un dispositif prioritaire.
Fondation Abbé Pierre	Des subventions complémentaires du programme SOS Taudis nous permettent de boucler les plans de financement. La FAP Occitanie est attentive aux difficultés de terrain rencontrées et est force de proposition pour y remédier.	RAS

Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault	Les travailleurs sociaux des territoires nous tiennent informés des évolutions des offres nationales et locales. Assure la gestion de l'enveloppe travaux depuis 2016. Participe au financement de l'action depuis de nombreuses années.	Il n'y a plus de travailleurs sociaux de la CAF dans les comités techniques. Leur présence permettait de faire le point sur l'accès aux droits des bénéficiaires FATMEE.
Département de l'Hérault : Service Logement Hérault	La référente de l'action veille à la facilité et à la qualité des échanges. Assure le lien avec la CAF pour le paiement des appels de fonds sur l'enveloppe travaux. Les modalités de paiement sont particulièrement adaptées aux besoins en trésorerie de GEFOSAT (70% d'avance à la signature).	Le financement par dossier, qui ne permet pas la prise en compte du caractère complexe de certaines situations accompagnées. Le non-financement du remplacement de l'électroménager vétuste.
Montpellier Méditerranée Métropole	Idem	Idem Les travailleurs sociaux intervenant sur le territoire de la Métropole ne sont pas des agents territoriaux de cette collectivité.
Partenaire bancaire : Crédit Coopératif	Accorde des microcrédits personnels à certains propriétaires occupants, après instruction du dossier par GEFOSAT.	Ne permet pas le préfinancement des subventions. Montant limité à 5 000 € (sur dérogation).

D. Projet et perspectives

- Depuis la fin d'année 2018, le GEFOSAT a conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault pour que tous les techniciens du GEFOSAT puissent orienter une situation FATMEE vers l'action décence de la CAF sans faire de nouveau intervenir le prestataire retenu. Cela doit être exceptionnel et permettra de n'avoir qu'un seul interlocuteur technique sur les questions liées à son habitat pour le ménage accompagné. A ce jour, 3 situations FATMEE ont été orientées vers l'action décence de la CAF.

- L'année 2019 a été une année riche en développement, deux nouveaux projets adossés au FATMEE ont été lancés en fin d'année :

- **DARDAR** (Dispositif d'Accompagnement au Remplacement Des Appareils de Réfrigération) : ce projet doit permettre de réduire le risque sanitaire et de diminuer les factures des ménages en remplaçant des équipements de froid (frigo, congélateur) reconnus comme énergivores suite à un suivi de la consommation et vérification des températures. Les conditions de reprise et l'élimination des postes de froid remplacés font l'objet d'une attention particulière. Ce projet est financé par le fonds de dotation d'Energie Solidaire. Une dizaine de ménages pourra en bénéficier. Une enveloppe de 5 000 € est disponible pour cette action.

- **Le bonus écologique** : dans le cadre de son appel à projets Watt for change, VALOREM a retenu notre proposition de Bonus Ecologique pour proposer aux bénéficiaires du FATMEE une dotation complémentaire, destinée à financer les travaux des occupants qui privilégient les matériaux biosourcés et/ou les énergies renouvelables. Une enveloppe de 15 000 € est allouée au projet.

Ces deux projets se termineront en 2020, des retours d'expériences seront présentés au moment du bilan FATMEE.

- Suite à la réorganisation des services du Département de l'Hérault, nous avons dû participer à de nombreuses réunions de présentation du dispositif (MDS Petite Camargue, CIAS de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, Cellule Habitat Indigne de Sète Agglopôle Méditerranée). Ces temps d'échanges sont des moments importants pour faire vivre le FATMEE mais chronophages, et qui ne sont pas aujourd'hui pris en compte dans le financement de l'action. De nouvelles demandes nous sont déjà faites pour intervenir en 2020 (STS Ganges & St Mathieu, STS Lodève, Gignac & Clermont, Cellule Habitat Indigne).

Le transfert de compétence FSL à la Métropole de Montpellier a fait doubler le nombre de réunions de suivi de l'action (quatre comités techniques, deux dialogues de gestion et un COPIL supplémentaires).

Nous réitérons donc notre demande de revoir les modalités de financement de l'action, en prévoyant par exemple une part fixe et une part liée aux objectifs si une subvention de fonctionnement classique n'est plus envisageable.